

DATE DE L'ÉPREUVE ÉCRITE : le jeudi 28 janvier 2027, sur le département de la Seine-Maritime.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Seine-Maritime organise l'**examen professionnel d'agent de maîtrise territorial (promotion interne)** pour les collectivités et établissements publics territoriaux de la Seine-Maritime et de l'Eure.

CONDITIONS D'INSCRIPTION

L'examen professionnel d'agent de maîtrise territorial est ouvert aux **adjoints techniques territoriaux ou aux adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement** comptant, au moins **sept ans de services effectifs dans un ou plusieurs cadres d'emplois techniques** ou les **agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles comptant au moins sept ans de services effectifs dans leur cadre d'emplois**.

Sont pris en considération dans le calcul de l'ancienneté, les services accomplis, en qualité d'agent stagiaire et titulaire. Les conditions d'ancienneté sont à remplir au plus tard le 1^{er} janvier 2028.

Les candidats devront être en activité le jour de la clôture des inscriptions, c'est à dire le 15/10/2026.

PERIODE DE RETRAIT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : DU MARDI 1^{ER} SEPTEMBRE 2026 AU MERCREDI 7 OCTOBRE 2026

- Les candidats doivent s'inscrire en priorité par voie électronique lors d'une **préinscription**¹ sur le site Internet du Centre de Gestion de la Seine-Maritime : www.cdg76.fr et par l'intermédiaire du portail national « concours-territorial.fr ».
- Soit à l'**accueil du CDG76**², un ordinateur et une imprimante sont mis à disposition. (Si nécessaire, des agents du CDG76 pourront accompagner les candidats dans cette démarche).
- Soit **par voie postale**³ : adresser une demande écrite individuelle comportant les nom(s) prénom(s), adresse, email et n° de portable du demandeur au siège du CDG76.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS D'INSCRIPTION : LE JEUDI 15 OCTOBRE 2026. Les candidats devront remettre/transmettre leur dossier de préinscription dûment complété et signé au CDG76 :

- Soit **par voie dématérialisée**⁴. Le candidat pourra déposer son dossier d'inscription dûment complété et signé sur son « espace sécurisé candidat » sur le site internet du CDG76 : www.cdg76.fr en utilisant son « identifiant » et son « mot de passe » et devra impérativement clôturer/valider son inscription au plus tard le 15/10/2026 (avant minuit, heure métropolitaine).

ATTENTION : La pré-inscription sera automatiquement annulée pour les candidats qui n'auront pas clôturé/validé l'inscription dans le délai requis.

- Soit à l'**accueil du CDG76**².
- Soit **par voie postale**³ au siège du CDG76.

La préinscription ne sera considérée comme inscription qu'à réception, par le CDG76, du dossier papier (imprimé lors de la préinscription) pendant la période d'inscription

¹ jusqu'au 07/10/2026 avant minuit ; ² durant les horaires d'ouverture du CDG76

³ cachet de la poste ou preuve de dépôt faisant foi ;

⁴ dépôt des dossiers et clôture de l'inscription avant minuit.

ATTENTION : Tout dossier d'inscription qui ne serait que la photocopie d'un autre dossier d'inscription ou d'un dossier d'inscription recopié ou d'un dossier converti dans un autre format et modifié sera considéré comme non conforme et rejeté. En conséquence, il appartient au candidat de transmettre personnellement son dossier d'inscription original, complet, et suffisamment affranchi, dans le délai imparti. Quel que soit le mode de dépôt du dossier d'inscription, tout incident dans la transmission du dossier, quelle qu'en soit la cause (retard, perte affranchissement insuffisant, grève...), engage la responsabilité de l'émetteur et entraîne un refus systématique à concourir.

Aucune demande de dossier ne sera prise par téléphone ou courriel. Aucun dossier transmis par courriel ne sera accepté.

HORAIRE D'OUVERTURE : du Lundi au Vendredi de 8 heures 30 à 12 heures 30 et de 13 heures 30 à 17 heures (le vendredi 16h)

ADRESSE DU CDG76 : 40 allée de la Ronce – 76230 ISNEAUVILLE.